



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

Question au Gouvernement n° 428

Texte de la question

PROJET D'AÉROPORT À NOTRE-DAME-DES-LANDES

M. le président. La parole est à M. Éric Diard, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Diard. Monsieur le Premier ministre, mercredi dernier, le rapport que vous aviez commandé sur les avantages et les inconvénients comparés de la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et du réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique vous a été rendu.

Le coût estimé de ce réaménagement se situe entre 365 et 460 millions d'euros, mais il ne tient pas compte de l'indemnité à reverser au groupe Vinci en cas de résiliation du contrat, indemnité qui pourrait atteindre 350 millions d'euros. Pour mémoire, la direction générale de l'aviation civile avait, en 2013, estimé le coût du réaménagement de Nantes Atlantique à 825 millions d'euros !

Ce rapport, monsieur le Premier ministre, évoque aussi une problématique essentielle que vous avez trop peu évoquée jusqu'à présent : celle des nuisances sonores. En effet, la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes entraînerait des nuisances significatives pour 200 habitants, alors que le réaménagement de celui de Nantes Atlantique se traduirait par les mêmes nuisances pour 3 500 à 6 000 riverains supplémentaires.

M. Erwan Balanant. Il y a toujours des nuisances dans les métropoles !

M. Éric Diard. Monsieur le Premier ministre, on déduit de ce rapport et de la présentation que vous en faites depuis quelques jours, que votre décision est prise et que le Président de la République et vous-même avez opté pour l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Vous avez visiblement souhaité ménager votre ministre de la transition écologique et solidaire. Vous avez visiblement voulu négocier une sortie de crise avec les zadistes.

M. Christian Jacob. Eh oui !

M. Éric Diard. Mais qui décide en France ? Les habitants de Loire-Atlantique se sont prononcés en faveur du projet de Notre-Dame-des-Landes. Il est de votre devoir de faire respecter l'expression des urnes.

Aurez-vous, monsieur le Premier ministre, la franchise d'assumer votre décision de ne pas respecter ce résultat ? Quand allez-vous dire la vérité aux Français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Plusieurs députés du groupe LR . Et des voitures ! *(Protestations sur les bancs du groupe REM.)*

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. J'espère que vos enfants ne regardent pas la télévision ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM, MODEM et sur plusieurs bancs du groupe FI.*)

Un député du groupe LR . Pour le prêche on peut compter sur vous !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État . Vous n'impressionnez que vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

Si le Gouvernement a pris une décision, monsieur le député, alors je suis le dernier à être au courant.

M. Éric Straumann. C'est fort possible !

M. Pierre Cordier. C'est même probable !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Nous avons effectivement reçu, il y a une semaine, un rapport dont même les partisans du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes reconnaissent le sérieux et l'objectivité.

M. Pierre Cordier. C'est de la com !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État . Ce rapport met sur la table, ce qui est nouveau, deux alternatives dont, je vous l'accorde, aucune n'est parfaite. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Marc Le Fur. Il y a une seule alternative !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Non, il y a bien deux alternatives, dont chacune a des défauts et des qualités. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Marc Le Fur. Une alternative c'est toujours entre deux possibilités !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. C'est bien à l'aune de ces paramètres économiques, environnementaux, sociaux, sans oublier les nuisances sonores que vous avez évoquées, et après que le Gouvernement aura pris le temps de rencontrer, comme j'ai commencé à le faire, toutes les parties prenantes – je dis bien toutes –, c'est à l'issue de ces consultations et dans un climat que j'espère apaisé – mais c'est probablement trop vous demander – que la décision sera prise. (*Applaudissements sur les bancs des groupe REM et MODEM et sur quelques bancs du groupe FI.*)

M. Michel Herbillon. Le Gouvernement a déjà décidé !

M. Pierre Cordier. Le chapeau est dur à avaler !

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 428

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 décembre 2017](#)